FNAMS

Fédération
Nationale
des Agriculteurs
Multiplicateurs
de Semences

Rapport d'activité

2010

Sommaire

Edito.....1

Présentation de la FNAMS 2

Activité technique 4

Activité professionnelle.....14

Réseau des professionnels.....22

Réseau FNAMS.....24

Glossaire 25

FNAMS

Le mot du président

Si l'on devait retenir un événement marquant de l'année agricole 2010, cela serait certainement cette inversion de tendance dans les cours des grandes cultures, intervenue en début d'été suite à la sécheresse en Russie et à l'embargo décrété par les autorités russes et ukrainiennes sur les exportations de céréales.

Face à ce phénomène, il y a des répercussions en cascade : on pense naturellement aux éleveurs qui ont été et sont toujours fortement pénalisés par la hausse des prix de l'aliment du bétail. On imagine moins facilement les conséquences de cette volatilité pour les productions de semences. Et pourtant elles existent : fonctionnement de l'accord interprofessionnel en semences de céréales ou moindre compétitivité des cultures de semences fourragères, mettant celles-ci en concurrence avec d'autres productions. On ne pouvait que se réjouir de cette hausse des prix des grandes cultures, toutefois, elle n'est pas sans incidence pour nos cultures porte-graine.

Dans ce contexte, le travail de la FNAMS prend toute son importance : trouver de nouveaux indicateurs économiques pour discuter des rémunérations dans les réunions interprofessionnelles ou améliorer sans cesse la performance de l'itinéraire technique des productions sont autant de sujets de réflexion fondamentaux auxquels la FNAMS s'atèle sans relâche.

Ce rapport d'activité « nouvelle formule » a pour objectif de donner un aperçu de nos travaux de l'année 2010. Un focus y est fait sur quelques actions techniques phares de notre programme, quelques événements marquants de la vie professionnelle de notre Fédération ou quelques actions syndicales.

« La semence est notre culture », notre ambition est de la défendre !

Bonne lecture…

Jean-Noël DHENNIN

Présentation

La FNAMS a été créée pour promouvoir la production de semences française et défendre les intérêts des agriculteurs multiplicateurs. En plus de cette mission d'ordre syndical, elle joue aussi le rôle d'un institut technique en matière de cultures porte-graine.

Une organisation professionnelle représentant les intérêts des agriculteurs multiplicateurs

La FNAMS, avec ses 250 responsables professionnels, est un acteur essentiel de l'interprofession des semences (GNIS), au sein de laquelle elle participe notamment à la défense des rémunérations et des conditions de multiplication, à l'élaboration de références économiques, au soutien des agriculteurs en cas de litige, à la promotion de la semence certifiée et à la mise en œuvre de conditions favorables au développement de la multiplication de semences en France. Les associations AGPM Maïs Semence, ANAMSO, FNPC, FNPPPT et SNAMLIN adhèrent à la FNAMS, qui a ainsi vocation à être le porte-parole de toutes les productions de semences.

La FNAMS représente également les semences auprès des autres organisations agricoles et des pouvoirs publics français et européens. Elle participe par exemple au groupe semences du COPA COGECA et est un interlocuteur privilégié du Ministère en charge de l'Agriculture sur les questions touchant aux productions de semences.
Des rapports étroits sont entretenus avec la FNSEA et ses associations spécialisées (AGPB, AGPM, CGB, FOP…).
Les actions professionnelles de la FNAMS sont principalement financées par les cotisations des agriculteurs multiplicateurs.

La FNAMS en chiffres

Répartition du volume d'activité technique par groupe d'espèces

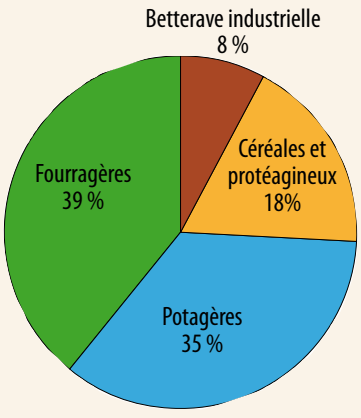

- 7 stations régionales et 2 antennes délocalisées
- 41 permanents dont 25 ingénieurs et techniciens
- Plus de 140 actions techniques
- Une vingtaine d'actions de communication technique

- 7 Unions Régionales
- 46 syndicats départementaux
- 250 professionnels actifs au sein des instances dirigeantes et des sections

Répartition des activités en nombre de jours (permanents et saisonniers)

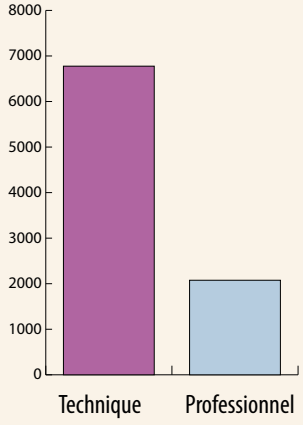

de la FNAMS

Une référence technique en production de semences

La FNAMS élabore des références technico-économiques en cultures porte-graine, grâce à l'expertise de son équipe salariée qui travaille sur 4 groupes d'espèces : céréales et protéagineux, fourragères, potagères et betteraves industrielles. En tout, ce sont 41 permanents au service des agriculteurs multiplicateurs, dont 25 ingénieurs et techniciens spécialistes de la production de semences. Un réseau de 7 stations régionales et 2 antennes décentralisées, implantées dans les bassins de production de semences, permet d'étudier et mettre au point des itinéraires techniques et de garder un contact permanent avec les multiplicateurs et les établissements semenciers locaux.

Le financement des actions techniques est assuré majoritairement par l'interprofession (GNIS), avec une contribution d'Arvalis – Institut du Végétal dans le cas des espèces fourragères et protéagineux (fonds CASDAR).

La FNAMS bénéficie également du soutien financier du Ministère en charge de l'Agriculture, de FranceAgrimer, des Régions Centre, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi Pyrénées et Poitou-Charentes, et de partenariats avec certaines Chambres d'Agriculture.

La FNAMS noue de nombreux partenariats scientifiques avec les instituts techniques (ARVALIS, CETIOM, CGB, CTIFL, ITSAP, ITAB…), la recherche publique, les laboratoires d'universités…La FNAMS représente également les productions de semences dans diverses instances telles que le pôle de compétitivité Végépolys, l'AFPF ou encore le GIS GC HP2E.

Les expérimentations réalisées par la FNAMS sont validées par un agrément BPE (Bonnes Pratiques d'Expérimentation), gage de leur sérieux. Cet agrément a été initialement obtenu en 1998 et a été renouvelé à l'issue d'un audit du COFRAC en octobre 2010.

Activité

Comme chaque année, la FNAMS a réalisé en 2010 un programme d'actions techniques consacré à la production de semences, dans un objectif de performance économique et environnementale.
L'orientation des programmes d'actions est définie dans le cadre des sections du GNIS, par des représentants des agriculteurs multiplicateurs et des établissements semenciers, avec la participation d'Arvalis – Institut du Végétal dans le cas des espèces fourragères et des protéagineux. Pour certaines actions, il est fait appel à des experts de la recherche publique (INRA, universités).

Technique

La protection des cultures : préoccupation majeure

Avec 55% du volume de l'activité, les problématiques de protection des cultures occupent une place prépondérante au sein de l'activité technique de la FNAMS, reflet de difficultés croissantes compte tenu de la disparition de nombreuses molécules et de la nécessité de mettre au point de nouvelles solutions de méthodes de lutte. Les problématiques de désherbage, cruciales pour la compétitivité et la qualité des productions et particulièrement stratégiques en betteraves, fourragères et potagères, représentent à elles seules 20% de l'activité globale. La lutte contre les maladies et ravageurs, autre préoccupation majeure, vise à tester de nouveaux produits et à mettre au point des outils de raisonnement des traitements. Au-delà de la maîtrise des bio-agresseurs, les problématiques abordées sont nombreuses. Elles concernent l'élaboration du rendement et de la qualité des semences sur le porte-graine, les problématiques de fertilisation (pilotage de la fertilisation azotée notamment), d'implantation des cultures (implantation sous couvert des cultures fourragères)…

Les actions réalisées en 2010 ont fait l'objet de réunions de restitution dans le cadre des sections du GNIS et de rapports détaillés par groupe d'espèces, diffusés aux agriculteurs et techniciens de production des établissements semenciers. Ces rapports sont disponibles sur demande. Les pages suivantes présentent les principales actions menées au cours de l'année 2010.

Répartition du volume d'activité technique par axe de travail

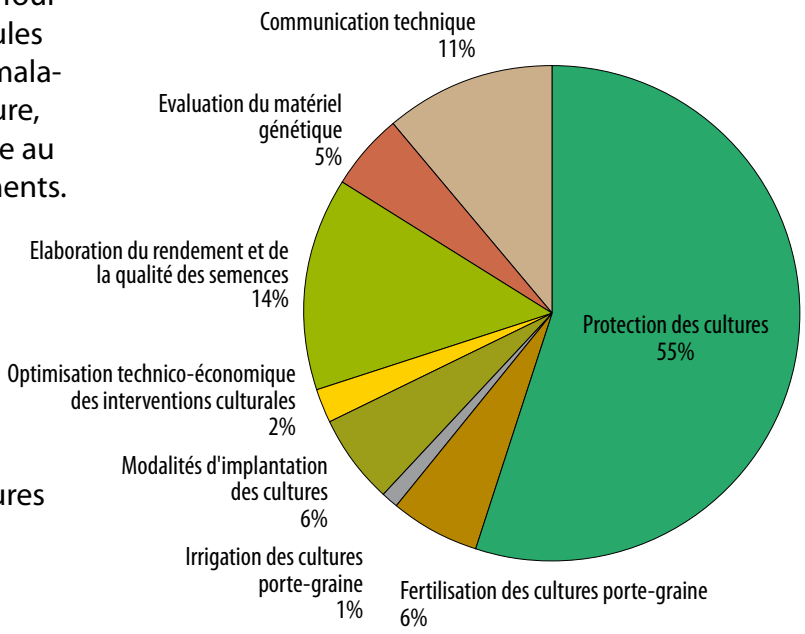

CÉRÉALES

Test de vieillissement accéléré sur céréales

Bien que les volumes de semences conservées en station restent limités ces dernières années, la FNAMS poursuit le développement du test de vieillissement accéléré auprès des laboratoires des établissements producteurs de semences de céréales. Ce test, mis au point à la FNAMS au début des années 2000, permet de mesurer l'aptitude à la conservation des semences de céréales et, de par ses qualités de robustesse et de simplicité, une prise en main simple par les laboratoires qualité.
En 2010, un circuit inter-laboratoires a été organisé par la FNAMS. En analysant 3 sous-échantillons de 4 lots de semences de céréales préalablement caractérisés, il s'agissait, durant la période de moindre activité des 10 laboratoires qualité participants, d'évaluer la répétabilité et la reproductibilité du test au sein de chaque laboratoire. Malgré quelques problèmes rencontrés par certains participants, les résultats obtenus traduisent une prise en main satisfaisante du test de vieillissement accéléré par les laboratoires, ce qui leur permet de caractériser précisément la qualité germinative des lots de semences de céréales.

Photo Benoit Mériaux

Le test de vieillissement accéléré consiste à placer les semences en bocal étanche pendant 7 jours dans un bain-marie à 45°C avant un test de faculté germinative.

PROTÉAGINEUX

En présence du nématode, écarter les lots de semences de féverole !

Tous les ans, en juin-juillet, on recense quelques rares parcelles de féverole présentant des attaques de nématodes. *Ditylenchus dipsaci*, communément appelé nématode des tiges et des bulbes, attaque les parties aériennes de la plante en conditions humides et fraîches, de préférence dans des sols lourds ou crayeux. Les deux races de nématodes des tiges les plus fréquemment rencontrées et identifiées sur féverole sont : la race normale qui a un large spectre d'hôtes (plus de 400 plantes incluant la féverole, la pomme de terre, la betterave, la luzerne, etc.) et la race géante, qui a un spectre plus limité et est même suspectée de n'affecter que la féverole.
De par ses propriétés de migration et de survie, la contamination de la semence génère une dissémination à tout le territoire. Le seul moyen pour limiter l'extension de ce parasite est de ne pas semer de graines infestées. Malgré des attaques plutôt rares en France, en comparaison à l'Angleterre par exemple, l'enquête sanitaire FNAMS sur semences de féverole révèle une progression de la détection de ce nématode. Sur la campagne 2010/2011, la FNAMS conduit une enquête en région Champagne Ardennes, en lien avec les établissements producteurs de semences, pour un suivi conséquent de parcelles de féveroles en multiplication.

Photo FNAMS

Féverole de printemps présentant des ronds correspondant aux foyers infestés par le nématode.

CÉRÉALES

Mieux connaître l'ergot pour améliorer la lutte

La FNAMS participe, en collaboration avec l'INRA et Arvalis-Institut du Végétal, à des actions pour mettre au point des moyens de lutte contre l'ergot des céréales (*Claviceps purpurea*).
Sur blé hybride, parallèlement au suivi des stades phénologiques, la FNAMS a respectivement testé, dans ses stations de Saint-Pouange et de Brain-sur- l'Authion, des hypothèses concernant le rôle d'un insecte vecteur et celui d'un positionnement différent d'un fongicide en végétation. En 2010, la protection insecticide incomplète sur un site et l'absence d'ergot sur l'autre site n'ont pas permis d'obtenir des résultats concrets.

Photo FNAMS

Sclérote de l'Ergot des céréales (*Claviceps purpurea*)

Cependant, on a pu recenser les insectes présents et déterminer le risque qu'ils transportent les spores jusqu'au blé.
Même si elles n'ont pas apporté de réponses précises aux hypothèses avancées, les expérimentations 2010 ont malgré tout enrichi les connaissances sur l'épidémiologie de l'ergot des céréales. Les essais se poursuivent tout naturellement en 2011, avec comme principaux thèmes l'étude des conditions de germination des sclérotes, de l'efficacité de traitements de semences, des dates des principaux stades de développement du champignon, de l'impact de la présence de plantes hôtes intermédiaires et du rôle des insectes dans la contamination.

BETTERAVES

La méthode du bilan pour raisonner la fertilisation de la betterave porte-graine

L'agriculture doit répondre aussi bien à des enjeux économiques qu'environnementaux et il est plus que jamais essentiel de bien raisonner la fumure azotée. Dans le cas de la betterave sucrière porte-graine, la FNAMS a déterminé la quantité d'azote que doit absorber la plante à la récolte (besoin de la culture) pour atteindre le rendement et la qualité optimale.
Depuis 2005, la connaissance des besoins azotés de la culture a permis d'expérimenter le raisonnement de la fertilisation azotée par l'utilisation de la méthode du bilan. Testée de 2006 à 2009, en parcelles de production, cette méthode a fait ses preuves et apparaît incontournable pour déterminer la dose d'azote minéral à apporter sur la parcelle.
Dans 80% des situations, elle se traduit par une réduction de la dose d'azote minéral apportée de 78 unités (en moyenne), pouvant atteindre 190 unités dans certains cas.
En 2010, suite aux réunions techniques organisées par la FNAMS, les établissements semenciers ont choisi de participer à la mise en place d'un réseau de parcelles pour la mesure du reliquat sortie hiver et la mise en œuvre de la méthode du bilan adaptée aux betteraves porte-graine. Au total, c'est un test grandeur nature sur près de 60 parcelles.
En 2010, la mise en œuvre de cette méthode a été accompagnée par la diffusion d'une note technique.

Photos Fernand Roques

Le prototype de planteuse est équipé d'une chaîne de distribution sur laquelle sont fixées les pinces autobloquantes, détail du système d'entraînement de la planteuse, détail d'une pince autobloquante.

Un prototype de planteuse prometteur pour la betterave porte-graine repiquée

BETTERAVES

Ce projet de mise au point d'une planteuse à betteraves a été proposé par la commission des actions spécifiques interprofessionnelles de la section Betteraves et chicorées industrielles du GNIS. L'action a été conduite sous la responsabilité des agriculteurs multiplicateurs de semences, avec l'appui d'artisans locaux.
En 2010, un élément planteur original et innovant a été construit sous la houlette de Jean-Marc COLOMBANO, multiplicateur du Lot-et-Garonne, puis testé en conditions réelles. Les innovations portent sur l'ouverture du sillon par 2 disques de grand diamètre, sur la pince autobloquante adaptée à tous les types de plants et sur la chaîne de distribution rigide.
A la suite de ces essais, des modifications ont été apportées afin d'assurer une dépose et un positionnement du plant satisfaisants dans la raie de plantation. Un deuxième élément a été construit, prenant en compte les améliorations du premier.
Aujourd'hui, un prototype à 2 éléments est en phase de test au champ. Ces essais en parcelle de multiplication permettront d'effectuer les derniers réglages, les ultimes modifications en vue de la mise au point d'un élément de série à un coût de fabrication acceptable.

Des homologations indispensables à la production de semences

Les agriculteurs multiplicateurs doivent disposer de moyens de protection phytosanitaire suffisants pour lutter contre les bioagresseurs dans les cultures porte-graine. L'homologation de spécialités commerciales dans le cadre des usages mineurs, à partir des références issues de l'expérimentation, fait l'objet d'un travail important par la FNAMS. De nombreux contacts sont établis avec les firmes pour instruire les dossiers d'homologation, selon le catalogue des cultures porte-graine, et identifier les nouvelles substances actives à tester.
Une très bonne connaissance de la réglementation phytosanitaire est indispensable pour adapter les itinéraires techniques en production de semences dans le contexte d'Ecophyto 2018 et du "paquet pesticides" européen. La FNAMS s'attache à mettre ces textes en perspective et participe aussi à différents groupes de travail avec les instituts techniques sur ce dossier (notamment dans le cadre des usages orphelins).

POTAGÈRES

SEMILONI outil d'aide à la décision pour lutter contre le mildiou de l'oignon

Pour mieux positionner les fongicides, la FNAMS a mis au point un modèle de prévision des risques de contamination par le mildiou des cultures d'oignon porte-graine, adapté de celui de la protection des végétaux sur oignon de consommation. Depuis la campagne 2009/2010 et après une phase de test, l'outil informatique SEMILONI, hébergé sur le serveur de modèles INOKI du CTIFL, est disponible pour les agriculteurs multiplicateurs et les techniciens d'établissements. Il suffit de disposer d'une station météorologique enregistrant la pluviométrie, les températures et l'hygrométrie horaires, de préférence dans la parcelle de multiplication ou à proximité, afin de pouvoir « faire tourner » le modèle et disposer ainsi au quotidien d'une aide précieuse pour décider ou non de l'intérêt d'une intervention fongicide.
Parallèlement à cet outil, des expérimentations sont poursuivies pour rechercher des fongicides efficaces contre ce parasite. Début 2011, et suite aux essais réalisés, un nouveau fongicide a ainsi été homologué : ACROBAT M DG qui vient compléter utilement la gamme des fongicides utilisables sur cette culture et plus largement sur les mildious des potagères, PPAMC et florales porte-graine.

Photo FNAMS

Une station météo placée dans la parcelle fournit les données nécessaires pour faire tourner le modèle de SEMILONI

POTAGÈRES

Les ravageurs du sol : véritable usage orphelin qui préoccupe la FNAMS

Après la disparition de plusieurs insecticides, les ravageurs du sol sont devenus problématiques sur les cultures porte-graine, entraînant des dégâts importants pouvant même aboutir à des retournements de parcelles. Plus aucun insecticide appliqué en traitement de sol n'est autorisé sur les cultures potagères, PPAMC et florales porte-graine.
Des essais réalisés par la FNAMS ont permis au fil des années d'affiner les connaissances sur la biologie de ces ravageurs et de trouver de nouvelles pistes de lutte. Ainsi, en 2010, au vu des résultats obtenus, une demande d'autorisation de mise sur le marché du FORCE 1,5 G sur les cultures porte-graine contre les ravageurs du sol a été déposée. Dans l'attente de cette homologation, la FNAMS a obtenu de la DGAL des dérogations d'utilisation d'insecticides.
En parallèle à ces expérimentations, une veille technique et des échanges avec les autres instituts techniques ont eu lieu en 2010 pour définir de nouvelles pistes de travail. Des essais sont à nouveau en place et reconduits en 2011, afin de poursuivre et compléter les références obtenues.

Photo Louis Nardi

Perte de pieds de carotte porte-graine liée à des attaques de taupins et de larves de mouche de la carotte – Essai Condom 2010.

POTAGÈRES

Enquêtes sur la qualité germinative des semences de carotte

La FNAMS travaille sur la détermination des origines des semences non germées en production de carotte porte-graine. C'est une des plus importantes productions de semences potagères fines en France, aussi bien en surface qu'en chiffre d'affaires, mais depuis une dizaine d'années, elle est soumise à une forte variabilité de la qualité germinative. Une étude conduite en 2000 a montré que les défauts de qualité étaient principalement liés à la présence de semences non germées et, dans une moindre mesure, à la présence de germes anormaux de type « pourris » en corrélation forte avec le taux de contamination des semences par *Alternaria dauci*. Les enquêtes en culture réalisées de 2008 à 2010, confirment ces résultats.
Après dissection des semences non germées, la plupart d'entre elles présentent un embryon de taille normale, mais avec une nécrose totale ou partielle. Ces observations excluent partiellement les hypothèses de stress pendant la phase de fécondation et/ou pendant la phase de croissance de l'embryon. Une des pistes privilégiées semble être un stress pendant la phase de dessiccation de la semence.
Cette étude se poursuit par la recherche des facteurs agro-climatiques responsables de cette nécrose. L'analyse de l'itinéraire cultural, des conditions climatiques, ainsi que des différents stades de développement des parcelles suivies de 2008 à 2010 vont permettre d'y répondre.

POTAGÈRES

Etude des bactérioses des cultures porte-graine potagères

Certaines bactéries phytopathogènes, telles que *Pectobacterium carotovorum pv. carotovorum* (anciennement Erwinia) sur radis, peuvent affecter le rendement des cultures porte-graine potagères alors que d'autres ont des répercutions sur la qualité sanitaire des semences produites (cas de *Xanthomonas hortorum pv. carotae* sur carotte). Plusieurs bactéries transmises par les semences sont classées comme organismes de quarantaine. La gestion de ces pathogènes dès la parcelle de multiplication est donc indispensable pour maintenir la qualité des productions de semences françaises.
Les bactéries citées ci-dessus sont travaillées à la FNAMS en partenariat avec des équipes de pathologistes (INRA, SNES, FNPPPT) dans le cadre de collaborations. Il s'agit d'améliorer les connaissances épidémiologiques de ces bactéries dans un système de production de semences (rôle de l'environnement comme réservoir bactérien en particulier) et d'évaluer les moyens de lutte (agronomie ou lutte directe) pour obtenir des semences récoltées dont la qualité sanitaire permet leur commercialisation à l'export.

Photo Benoît Mériaux

L'Erwinia détruit les porte-graines de radis dès le début montaison. Dans les situations graves, les parcelles peuvent être retournées.

FOURRAGÈRES

Implantation des fourragères porte-graine : combiner réussite d'installation, maîtrise des adventices et réduction des coûts

En fourragères, l'optimisation de la technique d'implantation est primordiale pour assurer la réussite de la culture. Face à la disparition de solutions clés pour le désherbage des cultures fourragères porte-graine (réduction de la gamme herbicides disponible, développement de résistance d'adventices…), de nouvelles expérimentations sur les modes d'implantation ont été ré-initiées depuis quelques années.
En 2010, il s'agissait d'étudier la diversité des associations de cultures possibles, soit en semis de printemps sous une culture de couvert (blé, orge, pois, féverole ou encore maïs, récoltée l'année n) soit en semis associé avec une plante de service (moutarde, avoine strigosa, détruite naturellement ou mécaniquement). L'objectif recherché est de limiter le salissement en adventices mais aussi de maîtriser les coûts de production (notamment sur les postes préparation de semis, semis mais aussi désherbage).
En graminées comme en légumineuses, les nombreuses associations testées en semis sous couvert ont donné de bons résultats dans l'ensemble, avec des différences de comportement notables selon l'espèce fourragère semée (voir tableau). Les bonnes perspectives de la technique de semis sous maïs, la plus innovante, se sont confirmées cette année pour les graminées comme pour les légumineuses. Il reste désormais à préciser les gammes herbicides compatibles à tester pour les différents « couples » d'espèces.
En parallèle des essais conduits en station, des observations ont été développées chez les agriculteurs, notamment dans l'Ouest. Ces expériences « grandeur nature » permettent de mesurer le développement possible de ces techniques encore balbutiantes pour certaines associations de plantes.

Photo François Deneufbourg

Implantation de luzerne porte-graine sous maïs à Brain sur l'Authion : des résultats très intéressants obtenus depuis 2 ans.

Exemples de comparaison de différents modes d'implantation d'espèces fourragères sur le rendement grainier et les coûts de production (charges directes) – Récolte 2010.

Type d'implantation et époque	Couvert ou plante associée	Luzerne p-g (49)		Trèfle violet p-g (10)	Fétuque élevée p-g (49)
		Coût (€ /ha) (1)	Rendt (kg /ha)	Rendt (kg /ha)	Rendt (kg /ha)
Sous couvert d'automne 2008 (semis simultané)	Sous blé d'hiver				858 b
Sous couvert de printemps 2009 (semis simultané)	Sous orge printemps	590 €	960 ab		
	Sous maïs ensilage	590 €	870 bc		1872 a
En sol nu d'été 2009	Sol nu	779 €	960 ab	3,2 b	
Avec plantes associées en été 2009	Avec moutarde	739 €	820 bc	4,7 a	
	Avec avoine strigosa	782 €	1100 a		

(1) Evaluation des coûts (charges directes : intrants + mécanisation +main d'oeuvre) selon méthode FNAMS / ARVALIS
Au-delà du résultat obtenu sur le rendement grainier de la fourragère porte-graine, il est important de prendre en considération la facilité de conduite et le coût de l'itinéraire technique.

FOURRAGÈRES

Recherche de méthodes de lutte alternative contre les coléoptères

De par leur cycle, certaines productions de semences (luzerne, trèfles, choux, betteraves…) sont touchées par des ravageurs spécifiques, pour la plupart des coléoptères. Devant les impasses techniques chimiques présentes ou à venir, une prospection de méthodes de lutte alternatives a été engagée depuis 2008 avec comme modèle le *Tychius aureolus*, ravageur séminivore de la luzerne.

En collaboration avec l'INRA de Versailles, la FREDON Rhône-Alpes, la société Flor'Insectes et l'UFS, le programme de recherche engagé a permis d'identifier un parasite potentiel du tychius, ainsi que des substances émises par différents organes de la luzerne utilisées par le tychius pour réaliser certaines étapes de son cycle biologique (oviposition en particulier). Ces résultats devraient permettre d'engager des essais d'efficacité de ces produits pour brouiller les signaux émis par le porte-graine, limiter les pontes et donc les pertes de rendement consécutives aux attaques de ce ravageur.

Les acquis de ce programme pourront être exploités pour résoudre les problèmes posés par d'autres ravageurs des cultures porte-graine.

Photo Benoît Cailleret - FREDON Rhône Alpes

Tychius aureolus est un ravageur dont la larve séminivore peut réduire de 30% de rendement semencier en luzerne.

FOURRAGERES

Désherbage des fourragères porte-graine

La FNAMS a mis en place de nombreuses expérimentations pour améliorer la lutte contre les adventices dans les fourragères porte-graine.

• Désherbage des graminées porte-graine

Une trentaine d'essais ont été réalisés sur le désherbage des graminées porte-graine en 2010. Les axes de travail principaux sont la recherche de nouvelles spécialités pour lutter contre les adventices dans les cultures de dactyle, fétuque rouge, fétuque élevée et ray-grass. Les ingénieurs et techniciens de la FNAMS testent la sélectivité et l'efficacité de ces produits.

Sans être dans une situation des plus favorables, la lutte contre les graminées adventices dans les graminées porte-graine continue à évoluer avec de nouvelles homologations ou réhomologations (ex : TRAMAT F, LEXUS), des pistes sérieuses issues de la gamme céréales (ex : AXIAL PRATIC), des programmes qui se confirment performants (ex : AGIL).

La lutte contre le ray-grass dans la fétuque élevée porte-graine est un problème qui restera difficile à résoudre.

• Désherbage des légumineuses porte-graine

La FNAMS a travaillé sur une quinzaine d'essais en désherbage des légumineuses porte-graine en 2010. Ces expérimentations portaient à la fois sur des tris herbicides pour trouver de nouvelles spécialités pouvant avoir un intérêt sur les espèces légumineuses et sur des tests d'efficacité de spécialités en cours d'homologation pour déterminer de nouvelles stratégies de désherbage.

Malgré le retrait de certains produits ces dernières années, le désherbage des légumineuses se voit conforter par de nouvelles solutions en cours d'étude, comme notamment l'ALLIE sur luzerne installée.

Parallèlement aux études sur le désherbage chimique, des essais sont réalisés pour mettre au point les techniques optimales en désherbage mixte (chimique et mécanique). La FNAMS continue également d'étudier la nuisibilité des adventices en parcelles de production.

Photo Jean-Paul Janson

Essai screening d'AXIAL PRATIC sur dactyle porte-graine.

La récolte des semences fourragères évolue

La FNAMS travaille depuis de nombreuses années sur des problématiques machinisme en production de semences. Elle a notamment enquêté sur les problèmes rencontrés à la récolte des graminées porte-graine. En effet, les graminées s'égrènent facilement, ce qui oblige à récolter avant maturité complète. Le battage est souvent difficile en raison des bourrages de moissonneuse-batteuse, la vidange fastidieuse et les frais de séchage élevés.

Photo Barenbrug

Il est courant d'intervenir manuellement dans la trémie pour accélérer l'écoulement du produit et de devoir ainsi mettre en jeu sa sécurité. La FNAMS a enquêté et communiqué sur un équipement qui facilite la vidange de la trémie : le vibrateur électrique 12 V.

Le fanage de la végétation par le fauchage-andainage apporte une solution alternative aux difficultés de récolte des fourragères. La FNAMS a récolté des témoignages et communiqué sur les atouts et les limites de la technique.

2010 : suivi de chantier avec des matériels innovants.

2010 : Tests de balances dessiccatrices pour mesurer le niveau d'humidité des graines et anticiper le fauchage-andainage.

Dans certaines situations, le fauchage-andainage est une alternative à la dessiccation chimique des légumineuses.

Photos Fabrice Hoez

Observatoire sur les semences biologiques

La station expérimentale d'Etoile-sur-Rhône a mis en place un dispositif inter-instituts dont l'objectif est d'étudier l'incidence de fertilisants organiques et la maîtrise de l'enherbement dans une rotation de grandes cultures (soja, blé, maïs, vesce porte-graine et colza) en agriculture biologique. Disposé sur une parcelle d'environ 3 ha, cette expérimentation permet aux différents partenaires de tester des itinéraires techniques pluriannuels pour optimiser la gestion de l'azote et évaluer l'effet de différentes techniques de désherbage, notamment vis-à-vis d'adventices difficiles, telle que le ray-grass et les renouées. En prolongement de ce dispositif, la station d'Etoile a créé en 2010 une plateforme des techniques alternatives et biologiques de 20 ha sur laquelle les instituts techniques, dont la FNAMS étudieront collégialement la faisabilité technique et économique de systèmes de cultures innovants et durables.

La FNAMS est aussi partenaire d'un projet de recherche sur les semences et plants biologiques, réalisé avec le soutien financier du CASDAR. Cette étude est mise en œuvre pour faire face au manque croissant de disponibilité en semences biologiques, identifier les points de blocage et proposer des mesures d'incitation à la production et l'utilisation de semences et plants bio.

Le Columa, un des colloques dont la FNAMS est partie prenante

La FNAMS est membre du comité de préparation de la conférence organisée par l'AFPP tous les 3 ans à Dijon sur la lutte contre les mauvaises herbes, le Columa.
La FNAMS y communique les résultats récents de ses dernières expérimentations mises en œuvre sur cultures porte-graine. En 2010, deux posters ont été présentés sur le désherbage des cultures fourragères porte-graine pour mettre en perspective les innovations techniques et les principales pistes de travail.
C'est aussi l'occasion pour la FNAMS de mutualiser les connaissances sur les nouvelles stratégies de désherbage et d'échanger avec ses partenaires techniques, instituts techniques et firmes phytosanitaires, sur les problématiques d'actualité grâce aux rencontres et débats qui ont lieu au cours de la conférence.

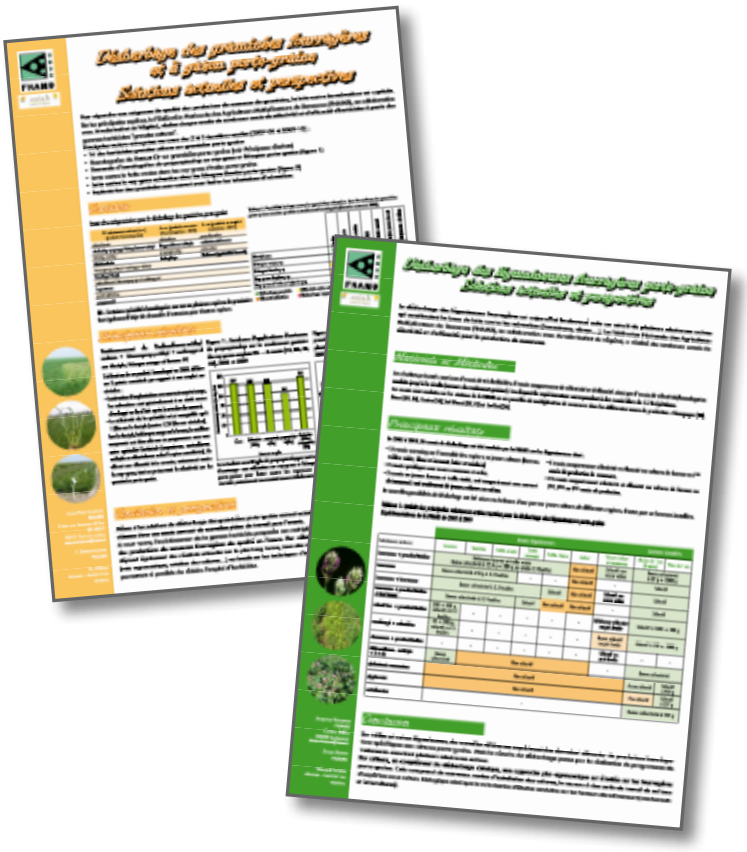

Présentation des travaux de la FNAMS lors du congrès IHSG au Texas

En 2010, l'équipe FNAMS a élaboré deux communications pour le congrès International Herbage Seed Conference (IHSG) qui s'est déroulé en avril au Texas : une sur la fertilisation azotée des productions de semences de fétuque élevée et l'autre sur la lutte contre l'apion du trèfle violet. Cette participation a permis de faire rapidement un état des lieux sur la production de semences fourragères et de bénéficier de l'avancée technique et scientifique des différents pays par le biais des communications étrangères présentées (orales ou écrites). Certains sujets abordés sont présentés succinctement en encadré.
Ce congrès a également été l'occasion de renouer et d'élargir les contacts avec nos correspondants étrangers.

Principaux sujets développés lors de la conférence IHSG (Texas, 2010)

- Lutte contre la rouille sur ray-grass anglais (Oregon - USA)
- Tri herbicide sur graminées (Pays-Bas)
- Mise au point de test de vigueur sur trèfle violet (Norvège)
- Effet de la photosynthèse et de la verse sur le rendement du ray-grass anglais (Nouvelle Zélande)
- Lutte contre le vulpia sur fétuque rouge (Danemark)
- Etude de la fertilisation azotée sur graminées
- Dessiccation chimique

3° édition du Hors-Série Spécial Protection des Cultures de Bulletin Semences

Le hors-série Spécial Protection des Cultures a mobilisé l'équipe technique de la FNAMS en 2010 autour d'un important travail d'inventaire des spécialités commerciales utilisables pour protéger les cultures de semences fourragères, potagères et de betteraves. Cette troisième édition rappelle la réglementation en vigueur et répertorie les spécialités commerciales homologuées et les usages par espèces, avec les préconisations de la FNAMS selon chaque situation.
L'ouvrage, paru en mai 2011, a été entièrement conçu et rédigé par les ingénieurs et techniciens de la FNAMS, avec le concours des spécialistes du service de la Protection des Végétaux et des responsables de l'homologation des firmes.

SEMGREN

Dans le cadre du GIS HP2E, la FNAMS a effectué en 2010, en collaboration avec l'INRA et de nombreux autres partenaires (ANAMSO, Arvalis - Institut du Végétal, CETIOM, CTIFL, GEVES, GNIS, ITB, UNILET), une étude visant à montrer le rôle stratégique de la qualité de la semence vis-à-vis de la protection des cultures. Ce programme SEMGREN ("la SEMence au service du GRenelle de l'ENvironnement"), a également permis de réaliser un diagnostic sur les possibilités de maîtriser cette qualité dans une perspective de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les résultats montrent une situation d'ores et déjà critique pour certains couples culture / bioagresseur. Différentes pistes de recherche prioritaires ont été identifiées, qui devraient faire l'objet d'actions concertées entre l'INRA, la FNAMS et les instituts techniques concernés.

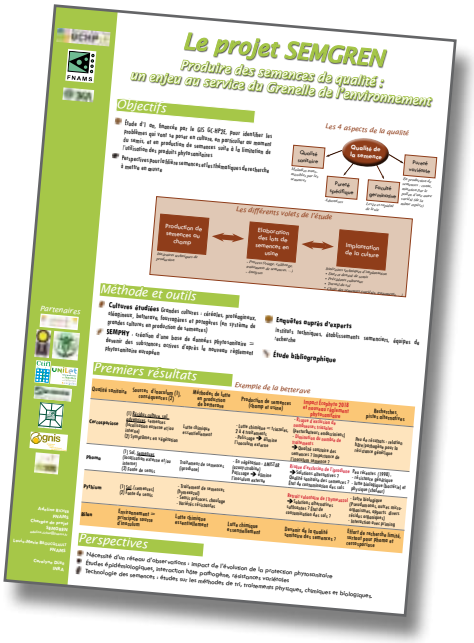

Publication de notes techniques pour communiquer les résultats

La FNAMS publie régulièrement des notes pour diffuser ses résultats techniques auprès des multiplicateurs et techniciens d'établissements. En 2010, huit notes techniques ont été réalisées sur les sujets suivants :

- Quatrième programme d'actions de la directive Nitrates et présentation des mesures à mettre en œuvre, avec les spécificités concernant les productions de semences ;
- Complément à la note précédente, déclinant les modalités à respecter selon les départements ;
- La protection fusariose en semences de blé tendre, blé dur et triticale ;
- Récolter les semences de triticale au bon stade et ajuster les réglages de la machine ;
- Le nématode *Ditylenchus dipsaci* sur semences de féverole ;
- La fertilisation azotée en production de semences de betterave sucrière ;
- La conduite de l'irrigation de la betterave sucrière porte-graine ;
- Betterave potagère porte-graine : piloter l'irrigation avec des sondes tensiométriques.

La FNAMS participe au groupe « Qualité des semences » de l'IIRB

Les 16 et 17 septembre 2010, le groupe de travail de l'IIRB (International Institute for Beet Research) « Qualité des semences » s'est réuni à Cappelle-en-Pévèle au siège de la société Florimond Desprez. Il comporte une vingtaine de membres appartenant à différents pays européens dont la France. Ces membres sont reconnus comme des experts dans le domaine des semences. Pour la France, il s'agit de l'ITB, de l'INRA, de la SNES-GEVES, de la FNAMS, de sociétés semencières (obtentrices ou productrices de semences de betteraves), ou des sociétés dont l'activité est du domaine de la « fabrication industrielle » des semences (enrobeurs, pelliculeurs…).

Lors de cette rencontre, le groupe a échangé autour de thèmes sur la qualité des semences de betteraves sucrières et plus particulièrement sur l'optimisation du stade de récolte de la semence de betterave, les méthodologies de mesure de la levée en terre et de sa dynamique, les « Ring Tests », les traitements de semences et leur évolution réglementaire, sans oublier l'impact de la perte de produit de traitement sur les conduites culturales, la sélection…

La prochaine rencontre est programmée en septembre 2011 en Angleterre.

Activité Pro

Avec 330 000 ha de semences cultivés en 2010 par 18 000 agriculteurs multiplicateurs, les surfaces françaises en multiplication restent dans la moyenne des dix dernières années. Les surfaces en semences potagères continuent leur progression de manière significative, alors que la production de semences fourragères, dans le creux d'un des cycles qui la caractérise, est en nette diminution dans un contexte de marché morose. Par ailleurs, l'année 2010 s'est notamment illustrée par une hausse importante des surfaces multipliées en pois et féverole afin d'accompagner la mesure de soutien spécifique dans le cadre du plan de relance des protéagineux.

fessionnelle

Sur le plan de l'équilibre économique mondial, l'événement le plus marquant de la campagne 2010 fut incontestablement la sécheresse imprévisible et historique qui a touché la Russie et l'Ukraine, contraignant ces pays à la mise en place d'embargos sur leurs exportations de céréales, orientant ainsi les cours des grandes cultures à la hausse. Le marché des semences certifiées de céréales, dont les volumes sont orientés par le prix des céréales de consommation, s'est ainsi redressé en fin de campagne. Le nouvel accord sur la rémunération des semences de betterave a passé la barre des un an en 2010 avec satisfaction. Les prix des semences fourragères sont loin d'avoir été assez rémunérateurs sur cette campagne, en raison d'un contexte de stocks importants et d'un marché peu porteur lié aux difficultés du secteur de l'élevage. Les discussions dans le cadre des commissions économie ont donné lieu à plusieurs communiqués de presse côté multiplicateurs.

En céréales, l'accord interprofessionnel mis en place en 2008 a montré ses limites face à la flambée des cours et n'a guère été en mesure d'assurer son rôle de référence en 2010. En potagères enfin, l'année 2010 a été moyenne en terme de rendements qui furent très contrastés et décevants pour les espèces principales (carotte et oignon). La convention type a été revue afin de clarifier les conditions de multiplication.

Evolution des surfaces de cultures porte-graine en France depuis 2000

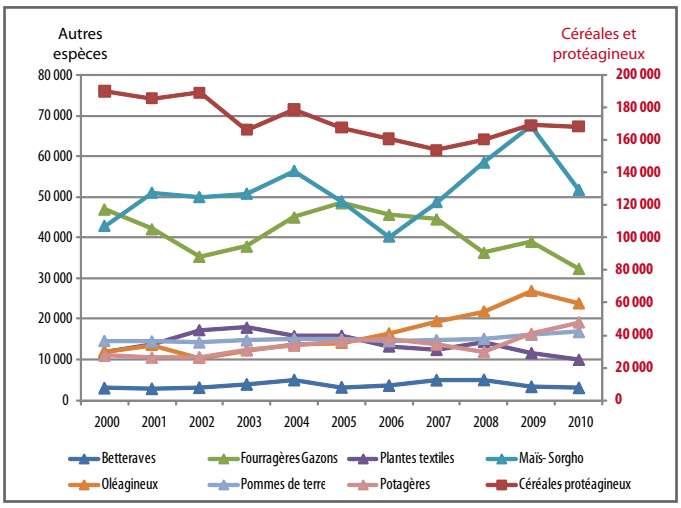

2010, année de la signature du Cap filière semences

Les partenaires du projet de filière semences en région Centre :
Pouvoirs Publics : Région Centre, DRAAF
Organisations de la filière semence, du développement et des filières associées : FNAMS, le Gnis, le Grocep, les syndicats maïs semences, l'Adapic, la section apicole de la Frsea, les Chambres d'Agriculture, BioCentre, la filière plants de fraisiers
Etablissements semenciers : Jouffray Drillaud, Frasem, Prograines, Union Axéréal, Gaec du Coudray
Les utilisateurs : Adplc 45-28

C'est en décembre 2010 que la FNAMS, le Conseil Régional Centre et la Chambre Régionale d'Agriculture ont signé le CAP (Contrat d'Appui au Projet) filière semences. Le Conseil Régional Centre s'engage ainsi sur une durée de 4 ans pour accompagner le dynamisme de la filière semences régionale. La signature de ce projet multi-partenarial concrétise un travail engagé sur près de 18 mois sous l'impulsion de Georges Courseau, Président de la FNAMS Centre.
Ce CAP filière semences, dont le coût total sur 4 ans est évalué à près de 8 M€, s'articule autour de douze actions, réparties dans cinq axes stratégiques :

- Poursuivre l'expérimentation, la recherche de variétés adaptées à l'évolution des pratiques culturales et le transfert de connaissances,
- Accompagner la formation des acteurs régionaux et le démarrage d'une activité de multiplication,
- Accompagner les investissements matériels des agriculteurs multiplicateurs (au plan individuel ou collectif) ou des Etablissements Semenciers,
- Développer et renforcer le partenariat avec la filière apicole,
- Promouvoir le dialogue sur l'utilisation de semences certifiées au plan régional.

Une action d'animation générale sera conduite par la FNAMS et par la Chambre Régionale d'Agriculture sur toute la durée du projet. Les représentants de la DRAAF et du Conseil Régional ont salué le travail de concertation inter filière réalisé dans ce dossier. En effet, plusieurs actions seront menées conjointement avec la filière apicole ou avec l'expertise des représentants de la filière bio. Enfin, un travail de concertation étroit sera mené avec les Chambres d'Agriculture de la Région, chargées notamment d'identifier les nouveaux multiplicateurs.

Congrès 2010 de la FNAMS à Castelnaudary

Le Congrès 2010 a enregistré une forte participation des acteurs de la filière (plus de 300 personnes) autour du thème « la production de semences, une opportunité pour la diversification des exploitations agricoles ». Les débats ont mis en avant l'intérêt de certaines productions de semences pour créer de la valeur ajoutée sur de petites surfaces, mais nécessitant toutefois un suivi particulier et beaucoup de rigueur vu les divers risques rencontrés : génétiques particulières, aléas du climat, environnement des parcelles, insectes, maladies, fécondation, battage délicat... L'agriculteur est encadré techniquement par l'établissement, mais les intervenants de la table ronde se sont interrogés sur la nécessité de faire évoluer les contrats pour un meilleur partage du risque. Il a été question des leviers à manœuvrer pour faire de ces productions une opportunité de diversification, notamment surmonter une règlementation phytosanitaire contraignante, former les jeunes agriculteurs, inscrire les contrats dans la durée et mettre en place des outils pour gérer les risques.

La table ronde du congrès, animée par J. COTE (à droite), a réuni de gauche à droite : D. PUJOL, E. LAINE, J. CORDIER, J.-F. GLEIZES et J.-F. MONOD.

En marge du congrès, quatre visites de terrain ont été organisées :

- Fourragères et maïs sur la station de semences de Razes Hybrides, puis sur des exploitations semencières, luzerne et potagères, et dans l'usine Spanghéro ;
- Céréales sur la plate-forme de blé dur d'Eurodur, l'unité de production d'Arterris et diverses parcelles de semences ;
- Deux groupes Potagères chez deux établissements : Bejo Sud et Pujol Semences, et sur une exploitation spécialisée en semences potagères.

La gestion des risques appliquée à la production de semences

Une des mesures phares du Bilan de Santé de la PAC a été la mobilisation d'une enveloppe de 100 M€ destinée à soutenir le développement de l'assurance récolte. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la FNAMS a demandé la constitution d'un groupe de travail « gestion des risques » en avril 2010. Ce groupe se veut inter-espèces : un à deux représentants de chaque section FNAMS se réunissent autour d'animateurs professionnels et salariés pour aborder la gestion du risque agricole appliqué aux productions de semences.
Le groupe s'est réuni pour la première fois en décembre 2010 à la FNAMS Paris : l'occasion de présenter son fonctionnement ainsi que le dossier prioritaire qu'est l'assurance aléas climatiques et son adaptation aux productions de semences potagères, fourragères et de betteraves. Après avoir fait un état des lieux des offres existantes sur le marché, la FNAMS a engagé une démarche active avec des partenaires assureurs pour proposer un produit compatible avec les dispositions du cahier des charges du Ministère de l'Agriculture et les conditions des contrats de multiplication. Cinq fiches ont également été rédigées afin d'informer les multiplicateurs sur les thématiques suivantes : assurance aléas climatiques, fonds de mutualisation, calamités agricoles, DPA et responsabilité civile produit livré. Ces fiches sont disponibles sur le site internet de la FNAMS.

PAC : 2010, une année tournant

L'année 2010 a été la première année de mise en application des dispositions du Bilan de Santé et constitue également le point de départ des discussions sur la PAC post 2013, avec la parution en novembre de la communication de la Commission, portée par le nouveau commissaire à l'agriculture Dacian Ciolos.

Concernant les mesures de Bilan de Santé, les productions de semences sont diversement impactées. Les semences de grandes cultures suivent le régime de production de consommation et subissent le découplage total des aides SCOP. Les semences de protéagineux et certaines surfaces de légumineuses fourragères porte-graine s'insèrent dans le dispositif de soutien aux protéagineux et nouvelles surfaces de légumineuses fourragères mis en place via l'article 68. Le succès de cette mesure, qui bénéficiait d'une enveloppe budgétaire cadrée à 40 M€, conduit au terme de la première année à une aide à l'hectare inférieure à la projection en pois (de l'ordre de 100 €/ha) et très faible en légumineuses fourragères (13,50 €/ha).

Les demandes formulées par la filière semences d'un accompagnement plus ferme aux productions de semences fourragères, en cohérence avec la volonté des Pouvoirs Publics d'une réorientation d'une partie des soutiens de la PAC vers les productions « à l'herbe », n'ont malheureusement pas été entendues. En revanche, les surfaces de semences de pois potagers, éligibles à ce dispositif, se sont fortement accrues du fait de cet accompagnement temporaire.

Le bilan de la première année de ce Bilan de Santé s'efface déjà devant le démarrage des réflexions de la future PAC post 2013. La communication de la Commission en brosse les grandes orientations : l'enjeu de la sécurité alimentaire est clairement posé, ce qui est un point positif pour les agriculteurs français, confortés ainsi dans leur rôle de producteurs. Le verdissement est annoncé sans que l'on sache encore vraiment comment il se déclinera. L'abandon progressif des références historiques s'annonce comme un point de débat important en France. Dans ce contexte, la place de la semence, porteuse du progrès génétique indispensable pour produire plus et mieux, doit être réaffirmée.

Rencontre des multiplicateurs européens en Finlande

Photo Anne Gayraud

Les représentants ESGG ont été reçus par Païvi et Markku Salo sur leur ferme de 180 hectares.

La rencontre annuelle de l'ESGG* s'est tenue en juin 2010 à Turku en Finlande. Ce petit pays en termes de production de semences, 35 000 ha environ, a besoin d'une recherche variétale « sur mesure » en raison de ses conditions climatiques tout à fait spécifiques (durée courte de la période de croissance et amplitude de journées très longues).

Comme dans la plupart des pays européens, le taux d'utilisation de semences certifiées a connu une érosion liée à la baisse des cours des grandes cultures en 2009 et au premier semestre 2010. Il s'établit à 27% environ en Finlande, toutes espèces confondues, ce qui implique la nécessité d'avoir un système de collecte efficace sur les semences de ferme afin de conforter le financement d'une recherche variétale adaptée. Ainsi, chaque année, les représentants des obtenteurs et des agriculteurs se mettent autour de la table pour discuter des montants de redevance réduite. Si un accord est trouvé, les autorités nationales et locales facilitent la remontée des informations vers les obtenteurs au moyen du formulaire de déclaration des aides PAC.

Ce système a séduit les représentants ESGG. En effet le point central de l'ordre du jour de cette rencontre annuelle concernait l'évaluation de la réglementation en matière de protection communautaire des obtentions végétales (règlement CE 2100/94) et ses conséquences possibles en matière de production de semences et de financement de la recherche variétale. Face aux enjeux de la sécurité alimentaire mondiale et de l'adaptation au changement climatique, le facteur génétique constitue plus que jamais le levier à actionner. Il y a donc urgence à mettre en place des systèmes permettant de conforter le financement de la recherche.

* ESGG : European Seed Growers' Group, association européenne des agriculteurs multiplicateurs de semences réunissant 8 pays (Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Royaume Uni, Suède). La France en assure le secrétariat.

Activité européenne de la FNAMS

Comme chaque année la FNAMS a participé activement au groupe semences du COPA COGECA et au Comité consultatif sur les semences de la Commission Européenne. Les principaux sujets réglementaires en cours de discussion au sein de ces instances sont : la révision du corpus réglementaire semences et plants (Better Regulation), la révision de la directive 2000/29 concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux (Plant Health) et l'évaluation du règlement 2100/94 relatif à la protection communautaire des obtentions végétales. La FNAMS participe régulièrement à l'élaboration des documents de positionnement du COPA COGECA sur ces sujets d'actualité.

Concernant l'évaluation du règlement 2100/94, un travail de concertation avec l'AGPB a eu lieu afin d'élaborer des propositions conjointes au COPA. La FNAMS a également contribué à la consultation des parties prenantes organisée par le cabinet GHK, choisi par la Commission pour mener l'évaluation en répondant au questionnaire en ligne fin 2010. Quelques agriculteurs multiplicateurs ont accepté de se positionner individuellement sur ce questionnaire.

Mais le chantier le plus important demeure celui de « Better Regulation », pour lequel la FNAMS travaille naturellement en étroite concertation avec ses partenaires de l'interprofession.

Renouvellement de l'accord interprofessionnel relatif au renforcement de l'obtention végétale en blé tendre

Cet accord, qui a pour objet de faire contribuer les utilisateurs de semences de ferme de blé tendre au financement de la recherche variétale, a été renouvelé en avril 2010, avec le soutien de la FNAMS, pour une période de 3 ans (récoltes 2010 à 2012), dans le cadre de la section céréales du GNIS.
Les modalités de l'accord restent inchangées :
• Prélèvement de 0,5€/t sur la collecte,
• Remboursement de 2€/q aux utilisateurs de semences certifiées,
• 85% du solde des fonds collectés sont répartis entre les obtenteurs,
• 15% du solde des fonds collectés alimentent le FSOV (Fond de Soutien à l'Obtention Végétale), destiné à financer des programmes collectifs de recherche sur le blé tendre, ouverts par appels à propositions. Les thèmes de recherche abordés concernent notamment la mise en œuvre d'une agriculture durable plus respectueuse de l'environnement.
Les signataires de l'accord sont les semenciers (UFS), l'AGPB, Coop de France, la FNA et la FNAMS. Cette « CVO semences de ferme » permet de financer la recherche à hauteur de 8 M€/an, pour 25 M€/ an perçus par le biais des semences certifiées (2010). Compte tenu du faible taux d'utilisation des semences certifiées constaté ces 2 dernières années, le financement de la recherche est aujourd'hui en baisse. Une situation paradoxale au moment où l'on mise tant sur le progrès variétal comme solution d'innovation « propre ».

La convention-type potagère a évolué

Trois années de travail en interprofession ont abouti à des évolutions importantes dans la convention-type potagère :
• des règles claires à appliquer dans le cadre de l'agréage sur résultats du triage usine, avec notamment l'obligation de prélever, même dans ce cas, des échantillons contradictoires. Ces règles s'appliquent depuis juillet 2008.
• l'évolution de la norme maximale d'humidité des semences d'alliacées à l'agréage (désormais 9%) et la précision des distances d'isolement pour certaines alliacées et ombellifères ainsi que les chicorées intybus. Ces dispositions s'appliquent depuis juin 2010.
• l'obligation pour le producteur grainier de faire figurer sur le contrat ou dans la lettre d'engagement un rendement de référence exprimé en kg/ha correspondant à la variété multipliée. Cette disposition est entrée en vigueur le 1er janvier 2011 et devrait permettre d'avancer dans la problématique de l'assurance aléas climatiques adpatée à ces productions.
Un avenant a été envoyé à tous les agriculteurs multiplicateurs et aux établissements semenciers. Le nouveau texte consolidé est en cours d'homologation par le Ministère en charge de l'agriculture.

2010, année test pour le nouvel accord interprofessionnel en betteraves

L'accord interprofessionnel pour la multiplication de semences de betteraves monogermes repiquées a été validé par l'ensemble des composantes de la filière en conseil de section betteraves et chicorées industrielles du GNIS le 18 novembre 2009. Il a été effectif dès la campagne 2009 et définit les modalités de calcul de la rémunération des multiplicateurs.
Cet accord original instaure un produit brut de référence par établissement, calculé à partir de son rendement moyen. Il se décompose en une partie fixe indépendante du rendement et une partie variable calculée à partir du rendement de l'année. Un système d'indexation annuelle fixe l'évolution de ce produit brut de référence.
La campagne 2010, année test s'il en est, a donné lieu à des discussions parfois tendues mais toujours respectueuses et courtoises, entre représentants des établissements et agriculteurs multiplicateurs. Un certain nombre de points ont du être reprécisés, parfois réécrits de manière plus simple et plus claire pour éviter toutes différences d'interprétation. Ces modifications et la revalorisation de la partie fixe et variable pour la campagne 2010 ont été validées par le conseil de section du 15 novembre 2010. De l'avis des deux parties, cet accord est à la fois le garant de la pérennité de la culture de betterave porte-graine et l'assurance de productions de semences de qualité répondant à l'exigence croissante des industriels.

Un groupe de travail pour les productions de semences potagères sous abri

Elles ne représentent que quelques dizaines d'hectares en France, mais doivent être conduites avec une très grande attention. C'est la raison pour laquelle, depuis les années 90, la section semences potagères de la FNAMS a créé un groupe de travail de professionnels, accompagné par le service technique de la FNAMS. Ces agriculteurs multiplicateurs représentent les différentes zones de production et les différentes espèces multipliées sur notre territoire.

L'un des rôles de ce groupe est de proposer des études lors des commissions techniques interprofessionnelles. C'est ainsi qu'en collaboration avec l'INRA de Rennes, des travaux ont été conduits sur la pollinisation des choux-fleurs par les bourdons. Ils ont été exposés au cours de la rencontre annuelle de la saison 2009/2010. Des actions sont aussi conduites sur la Protection Biologique Intégrée.

Les préoccupations techniques du groupe « abri » sont également les problèmes posés pour la désinfection des sols face aux restrictions de certaines molécules « chimiques », l'intérêt des SDN (Stimulateurs de Défense Naturel) et les IFT (Indice de Fréquence des Traitements). Enfin, ce groupe de professionnels se penche aussi sur les aspects économiques de ces productions, via l'étude approfondie des coûts de production.

PhotoFrançois Collin

Le groupe de travail « abri » se réunit régulièrement pour définir les programmes d'actions techniques à mettre en œuvre pour les productions de semences potagères sous abri.

Le groupe interprofessionnel usages mineurs au service de la filière

Le groupe interprofessionnel usages mineurs, animé par la FNAMS, s'attache à communiquer auprès des élus et partenaires institutionnels sur les difficultés rencontrées pour l'homologation de produits phytosanitaires sur cultures porte-graine dans le cadre des usages mineurs. Ainsi, différentes questions ont été soulevées au sein de ce groupe de travail, tel que le devenir du REGLONE 2, dont la réhomologation pour la dessiccation des cultures porte-graine est survenue récemment, sur la base des éléments transmis par la FNAMS, ou encore le problème de la lutte contre le campagnol après l'interdiction de la chlorophacinone.

De même, sous son impulsion, TRAMAT F est de nouveau homologué sur cultures porte-graine, depuis septembre 2010, après deux ans d'interdiction vis-à-vis de certains usages-clés, tels que le désherbage des graminées porte-graine. La relation contractuelle qui lie l'agriculteur multiplicateur à son établissement semencier a permis de proposer des mesures d'encadrement pour l'application de ce produit, selon les conditions pédoclimatiques de la zone de production. La FNAMS s'est fortement impliquée dans l'instruction de ce dossier avec le concours d'Arvalis - Institut du Végétal.

Prise en compte des cultures porte-graine dans la Directive Nitrates

Dans le cadre du 4ème programme d'actions de la directive Nitrates, la FNAMS a rédigé un argumentaire et pris contact avec le MEDDTL (Ministère en charge de l'environnement) afin de préciser les contraintes spécifiques de la production de semences. En lien avec les Chambres d'Agriculture, des démarches ont été faites par les présidents de SAMS auprès des DDT pour que les exigences concernant les cultures porte-graine (besoins totaux en azote, dates d'épandage, gestion de la couverture du sol à l'automne avant implantation…) soient prises en compte dans les arrêtés préfectoraux.

Un groupe de travail réunissant des représentants des différentes sections de la FNAMS a été constitué et une nouvelle démarche nationale est engagée pour préparer le 5ème programme d'actions (horizon 2013). Un focus sera en particulier réalisé sur les difficultés d'implanter une culture porte-graine en cours d'hiver après un CIPAN.

Bilan des assemblées générales des Unions Régionales

Les assemblées générales 2010 des Unions régionales de la FNAMS se sont échelonnées sur le 1er trimestre 2011.

• La Région Sud Ouest a tenu sa réunion annuelle le 12 janvier 2011 et à cette occasion M. Jean-Pierre Alaux a cédé la présidence à M. Michel Leyre, président du SAMS 47. Jean-Pierre Alaux a fait le point des travaux de la FNAMS en matière d'assurance aléas climatiques et a dressé le bilan du congrès de Castelnaudary.

• L'Assemblée Générale de la FNAMS Centre s'est tenue le 21 janvier à Nouan le Fuselier (41), en présence d'une soixantaine d'agriculteurs multiplicateurs et sous la présidence de Georges Courseau. Après une présentation sur l'actualité des productions et des prix, les débats ont porté sur la comparaison de la rentabilité des cultures de semences fourragères et potagères par rapport aux grandes cultures. La réunion a également été l'occasion d'une présentation détaillée du projet de filière régionale « CAP filière semences ».

• La Région Sud Est s'est réunie le 27 janvier à Valaurie près de Montélimar autour de Bernard Arsac. Après un tour de table concernant l'application des accords interprofessionnels dans la région et une présentation des statistiques régionales, les participants se sont largement penchés sur le fonctionnement du nouveau site internet de la FNAMS et sur l'organisation du congrès 2011 de Crest.

• L'Assemblée générale de la FNAMS Ouest Océan s'est déroulée le 11 février dans les Deux Sèvres à l'initiative d'Yvette Thomas. Les discussions ont porté sur la compétitivité internationale de la filière semences et son rôle dans l'économie agroalimentaire régionale, avec la participation de Philippe Silhol, chef du service économie et statistiques du GNIS et d'un intervenant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional.

• Les représentants de la Région Nord Picardie se sont retrouvés le 16 février à Amiens. Henri de Thézy, qui a pris de nouvelles responsabilités professionnelles dans le secteur de la forêt, a cédé la présidence de la FNAMS Nord Picardie à Olivier Petit, multiplicateur dans la Somme, et la présidence du SAMS 62 à Xavier Fournier. Jérome de Colney devient responsable fourragères pour l'Union. Cette rencontre a permis de refaire un point sur l'avenir des productions de semences fourragères dans la région et d'aborder quelques thèmes techniques (ergot des céréales, désherbage des fourragères).

• L'assemblée générale de la FNAMS Pays-de-Loire Bretagne s'est déroulée le 16 mars à Angers sous la houlette de Michel Bareault et a rassemblé une cinquantaine de participants autour d'une table ronde sur « l'avenir de la filière semences face à des prix très volatils des cultures de consommation ». Cette table ronde était animée par Gino de Boismorin, directeur de Végépolys, et a fait réagir trois agriculteurs multiplicateurs (Armelle Robert, Dominique Martineau et Jean-Louis Mainguy) et trois représentants d'Etablissements multiplicateurs (Joëlle Epis – Barenbrug, Jean-Baptiste Çaldumbide – Vilmorin, Olivier Chaillou – Terrena). Il se dégage de ces discussions un certain consensus de l'ensemble de la filière pour recourir à quelques indicateurs économiques (coûts de production, prix de marchés, rapport entre la production et la vente) dans les discussions de prix. Côté agriculteur, on voudrait plus de lisibilité, surtout pour des contrats pluriannuels, et la mise en place de systèmes de stabilisateurs.

Journées des Présidents à Tours

Les « Journées des Présidents » 2010 ont été consacrées à une formation sur le thème du lobby, animée par le cabinet Séance Publique. Plus d'une vingtaine de Présidents et nouveaux responsables de SAMS se sont réunis dans la région de Tours les 2 et 3 décembre 2010.

La formation s'est articulée autour de trois points :

• Un point sur la gouvernance et les jeux d'acteurs, appuyé sur un rappel des dispositifs institutionnels et de leurs évolutions actuelles (Révision Générale des Politiques Publiques par exemple) ;

• Un point sur la façon de décliner une démarche nationale à l'échelon local ;

• Des éléments « pratico pratiques » de méthodologie.

Les participants ont travaillé en groupes sur des cas concrets d'actions de lobby engagées à l'échelon local, en mettant en perspective les acquis méthodologiques de la formation.

Cet échange d'expériences a montré la diversité des démarches engagées par les responsables de SAMS au plan local et leurs effets positifs pour la valorisation du métier de multiplicateur. Il a aussi mis en évidence la nécessité de mieux entretenir le réseau des contacts et l'utilité de favoriser l'échange d'expériences entre départements au moyen des outils de communication (Feuille de Chou, site internet, réunions…).

En conclusion, le Président Dhennin a rappelé que l'amélioration des actions de lobby est un des axes de son plan de développement pour la FNAMS et qu'il repose grandement sur l'engagement des responsables professionnels locaux.

Photo Cécile Vinson

Ambiance studieuse pour l'analyse en groupe de travail de cas concrets d'actions de lobby réalisées localement.

Bulletin Semences, la revue professionnelle éditée par la FNAMS

BULLETIN SEMENCES est un média privilégié pour transmettre aux agriculteurs multiplicateurs et aux techniciens des informations techniques et réglementaires. En 2010, 6 numéros sont parus, du n°211 au n°216, dont un consacré à l'économie des productions de semences et un à la région du congrès.

Quelques chiffres :

- 35 articles techniques
- 9 pages de nouveautés phytopharmaceutiques
- 16 pages de conseils de saison

BULLETIN SEMENCES est aussi un vecteur d'informations économiques, répondant ainsi aux attentes identifiées par une enquête de lectorat fin 2009. Les évolutions proposées à l'issue de cette l'étude se sont mises en place en 2010 : on y trouve plus d'économie, de réglementation, d'informations régionales. Et la parole est donnée systématiquement aux professionnels et spécialistes de la production de semences.

L'année 2010 a également vu la mise en ligne du site internet www.fnams.fr, dont une partie est consacrée à BULLETIN SEMENCES. Un espace réservé aux abonnés leur permet d'effectuer des recherches dans la base de données des articles parus depuis 5 ans et de télécharger les articles qui les intéressent.

Lancement du site internet www.fnams.fr

Le site internet de la FNAMS a été mis en ligne en avril 2010, à la suite d'un important travail de réflexion préliminaire. Il est composé de 3 parties :

- une vitrine institutionnelle et grand public, qui présente la filière semence et le métier de multiplicateur, ainsi que le rôle de la FNAMS et son organisation ;
- un espace BULLETIN SEMENCES, avec un accès aux archives pour les abonnés et un module de paiement pour s'abonner directement en ligne ;
- un extranet réservé aux responsables professionnels de la FNAMS, qui leur permet de s'informer sur les actualités de la filière et d'échanger sur leurs expériences dans leurs régions ou dans leurs sections.

La fréquentation mensuelle du site s'élève à 500 visiteurs uniques en moyenne en 2010. Ce nouvel outil a déjà permis à la FNAMS de répondre à des questions techniques et de lier de nouveaux contacts, notamment avec des agriculteurs multiplicateurs québécois qui avaient demandé une rencontre entre multiplicateurs pour comparer le fonctionnement de leurs filières.

Ce site internet se veut évolutif : un groupe de travail, composé de salariés et de professionnels, a été créé pour réfléchir régulièrement à son amélioration.

Communiqués de presse

En 2010, la FNAMS a publié 5 communiqués de presse qui ont été repris par la presse nationale et départementale :

- deux communiqués relatifs au Congrès de Castelnaudary et à sa table ronde organisée sur le thème de la diversification des productions agricoles ;
- deux communiqués traitant des difficultés rencontrées par les multiplicateurs de semences de légumineuses pour obtenir une rémunération satisfaisante de leurs productions ;
- un communiqué annonçant la réhomologation du TRAMAT F sur certaines cultures porte-graine, suite à un important travail de la FNAMS en partenariat avec Arvalis - Institut du végétal.

Le réseau des professionnels

Le bureau

Président

Jean-Noël DHENNIN

Président d'honneur

Photo GNIS

Robert PELLERIN

Vice-président céréales et Président FNAMS Sud-Est

Bernard ARSAC

Vice-président Fourragères et Président FNAMS Nord-Est

Michel VITU

Vice-président Potagères

Jean-Pierre ALAUX

Vice-président Betteraves

Jean-Marie LAGANIER

Secrétaire

Photo GNIS

Jean-Michel SENGENES

Trésorier

Pierre ROBIN

Membre

Hubert JANSON

Président FNAMS Nord-Picardie

Olivier PETIT

Président FNAMS Pays-de-Loire - Bretagne

Michel BAREAULT

Président FNAMS Centre

Georges COURSEAU

Présidente FNAMS Ouest-Océan

Photo GNIS

Yvette THOMAS

Président FNAMS Sud-Ouest

Michel LEYRE

Président AGPM Maïs Semences

Photo Maïz'Europ'

Pierre BLANC

Président ANAMSO

Photo GNIS

Philippe DE GUILLEBON

Représentant FNPC

Jean-Michel MORHANGE

Vice-Président FNPPPT

Photo GNIS

Jean-Charles QUILLET

Président SNAMLIN

Photo GNIS

Jérôme LHEUREUX

Le réseau des professionnels

Le conseil d'administration

ALAUX Jean-Pierre (11)
ARSAC Bernard (13)
BARBELANNE Bernard (32)
BAREAULT Michel (49)
BEAUPEUX Jean-Luc (85)
BLANC Pierre (82)
COLOMBANO Jean-Marc (47)
COTTART Joël (60)
COURSEAU Georges (36)
CUYPERS Pierre (77)
DHENNIN Jean-Noël (28)
DUPRÉ Jean-Marc (28)
FALLOU Eric (28)
FANOST Thierry (78)
DU FRETAY Thierry (81)
DE GUILLEBON Philippe (26)
JACQUET Luc (89)
JANSON Hubert (51)
LAGANIER Jean-Marie (07)
LASGLEIZES Pierre (32)
LELEU Hervé (60)
LEYRE Michel (47)
LHEUREUX Jérôme (76)
MICHÉ Laurent (51)
MORHANGE Jean-Michel (49)
OZIL Olivier (30)
PELLERIN Robert (18)
PETIT Olivier (80)
QUILLET Jean-Charles (27)
RICHARD Cyrille (45)
ROBIN Pierre (37)
SENGENES Jean-Michel (47)
DE THÉZY Henri (62)
THOMAS Yvette (17)
VITU Michel (10)

Les associations adhérentes

AGPM Maïs semences
Président : Pierre BLANC
Directeur Général : Luc ESPRIT
21, chemin de Pau
64121 Montardon

ANAMSO
Président : Philippe DE GUILLEBON
Délégué Général : Jean-Louis DE KERSTRAT
Domaine du Magneraud
17700 Saint-Pierre-d'Amilly

FNPC
Président : Bertrand PATENOTRE
Directeur : Olivier BEHEREC
20, rue Paul Ligneul
72000 Le Mans

FNPPPT
Président : Eric FALLOU
Directeur : Jean-François RAMES
43-45 rue de Naples
75008 PARIS

SNAMLIN
Président : Jérôme LHEUREUX
Directeur : Christophe MALLET
15, rue du Louvre - BP 84
75001 Paris

Les Représentants de la FNAMS aux sections du GNIS

Section céréales
ARSAC Bernard (13)
BOURGEOIS Thomas (60)
BOURIN Thierry (08)
COLOMBANO Jean-Marc (47)
COURSEAU Georges (36)
DE GUILLEBON DE RESNES Ch. (62)
DEON Hervé (10)
DHENNIN Jean-Noël (28)
FOURNIER Xavier (62)
GY Philippe (14)
LEYRE Michel (47)
MONOD Jean-François (11)
PETILLON Dominique (28)
PETIT Olivier (80)
ROBIN Pierre (37)
VITU Michel (10)

Section potagères
ALAUX Jean-Pierre (11)
BRULE Michael (18)
CHIROUZE Jacques (26)
DHENNIN Jean-Noël (28)
FAUCHEUX Benoit (45)
FAVE Gaston (32)
GAINTRAND Bernard (84)
GIROIRE Jean-Pierre (86)
JAMERON Thierry (49)
MARTINEAU Dominique (49)
MINIERE Vincent (45)
MINODIER Pascal (26)
OMBREDANE Jean-Michel (41)
PEULIER Jean-Michel (87)
RICHARD Cyrille (45)
SUPIOT Stéphane (49)

Section betteraves
BARBELANNE Bernard (32)
COLOMBANO Jean-Marc (47)
FRISON Jean-Pierre (04)
LAGANIER Jean-Marie (07)
LANGE Marc (28)
LEYRE Michel (47)
OZIL Olivier (30)
ROSSI Bruno (47)
SENGENES Jean-Michel (47)

Section Fourragères
ANET Gervais (53)
BONNET Jean-Marc (28)
CHAUFFETEAU Francis (36)
DE COLNET Jérôme (80)
DU FRETAY Thierry (81)
LASGLEIZES Pierre (32)
LIENARD Michel (36)
MICHE Laurent (51)
DE NAZELLE Etienne (80)
PLOTTIER Jean-Claude (38)
RIVAT Philippe (38)
THOMAS Jean-Paul (86)
VITU Michel (10)

Le réseau de la Fnams

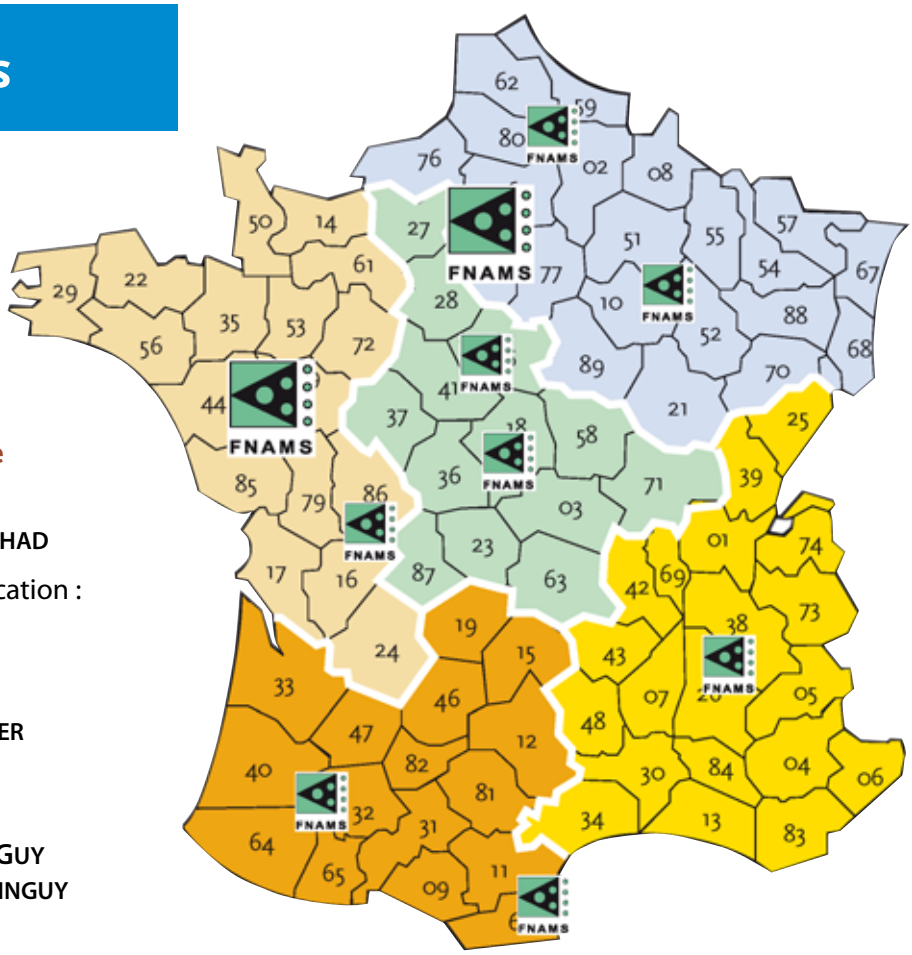

Siège social

74 rue Jean-Jacques Rousseau
75001 Paris

Tél : 01 44 82 73 33 - Fax : 01 44 82 73 40
fnams.paris@fnams.fr

Administration et vie professionnelle

Directeur : **Anne Gayraud**

Assistante de direction : **Céline Yon-Méjhad**

Animation professionnelle et communication :
Cécile Vinson
Comptabilité : **Elisabeth Cevayir**
Service du personnel : **Cécile Lefèvre**
Administrateur réseau : **Françoise Ancher**

Bulletin Semences

Rédacteur en chef : **Jacques Hacquet**
Rédactrice en chef adjointe : **Catherine Guy**
Service abonnements : **Marie-Laure Mainguy**

Centre technique des semences

Impasse du Verger
49800 Brain sur l'Authion

Tél : 02 41 80 91 00 - Fax : 02 41 54 99 49
fnams.brain@fnams.fr

Service technique

Directeur : **Jean-Albert Fougereux**

Chef de service Céréales et Protéagineux :
Jean-Albert Fougereux
Chef de service Fourragères :
François Deneufbourg
Chef de service Potagères :
Emmanuelle Laurent
Chef de service Betteraves :
Fernand Roques (Condom - 32)

Ingénieurs d'études :
Marie-Laure Casals
Benoît Mériaux
Laure Vinsant Le Lous (Estrées-Mons 80 - Tél : 03 22 84 41 03)

Techniciens d'expérimentation :
Fabien Colombel
Christian Etourneau
Vincent Odeau
Yseult Pateau

Assistantes :
Marie Bomard, Céline Dessomme, Anita Falour, Sylvie Foucron

Stations régionales

Nord Est

2 bis rue Jeanne d'Arc BP 4017
10013 Troyes Cedex
Tél : 03 25 82 62 29 - Fax : 03 25 73 69 23

Ingénieur régional :
Jean-Paul Janson
Technicien : **Romain Defforges**

Centre

Maison de l'Agriculture
2701 route de St Doulchard
18230 Saint Douchard
Tél : 02 48 23 04 22 - Fax : 02 48 23 04 85

Ingénieurs régionaux :
Serge Bouet
Elise Morel (Ouzouer le Marché 41 - Tél : 02 54 82 33 26)
Technicienne : **Elodie Gauvin**

Sud Est

Ferme de Marcellas
26800 Etoile sur Rhône
Tél : 04 75 60 62 74 - Fax : 04 75 59 77 45

Ingénieur régional, réglementation intrants, responsable réseau BPE :
Louis-Marie Broucqsault
Techniciens : **Olivier Garrigues, Fabrice Hoez** (responsable machinisme)
Assistante : **Hélène Chatron**

Sud Ouest

Loudes
11400 Castelnaudary Cedex
Tél : 04 68 94 61 57 - Fax : 04 68 94 11 67

Ingénieur régional :
François Collin
Technicien : **Laurent Boissière**

La Haille
Route de Lectoure
32100 Condom
Tél : 04 68 94 61 57 - Fax : 04 68 94 11 67

Ingénieur régional :
Fernand Roques
Techniciens :
Serge Bador, Bernard Valéna
Assistante : **Nelly Sambugaro**

Ouest

Centre INRA - BP 6
86600 Lusignan
Tél : 05 49 55 60 78 - Fax : 05 49 55 61 00

Ingénieur régional :
Jacques Hacquet
Technicien : **Guy Laglaine**
Assistante : **Françoise Hacquet**

Pour joindre votre interlocuteur :
prenom.nom@fnams.fr

Glossaire

ADAPIC	Association de Développement de l'APIculture du Centre
AFPF	Association Française des Productions Fourragères
AFPP	Association Française de Protection des Plantes
AGPB	Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales
AGPM	Association Générale des Producteurs de Maïs
ANAMSO	Association Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences Oléagineuses
CASDAR	Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural
CETIOM	Centre technique des oléagineux et du chanvre industriel
CGB	Confédération Générale des planteurs de Betteraves
CIPAN	Culture Intermédiaire Piège A Nitrates
COFRAC	Comité français d'accréditation
COPA COGECA	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Union Européenne et COmité GEnéral de la Coopération Agricole de l'Union Européenne
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
DDT	Direction Départementale des Territoires
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
FNA	Fédération du Négoce Agricole
FNPC	Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre
FNPPPT	Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre
FOP	Fédération française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEVES	Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés et des Semences
GIS GC HP2E	Groupement d'Intérêt Scientifique Grande Culture à Hautes Performances Economiques et Environnementales
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
ITAB	Institut Technique de l'Agriculture Biologique
ITB	Institut Technique de la Betterave
ITSAP	Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation
PPAMC	Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires
SAMS	Syndicat départemental des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences
SNAMLIN	Syndicat National des Agriculteurs Multiplicateurs de semences de LIN
SNES	Station Nationale d'Essais de Semences
UFS	Union Française des Semenciers
UNILET	Interprofession des légumes en conserve et surgelés

FNAMS

Fédération
Nationale
des Agriculteurs
Multiplicateurs
de Semences

La semence est notre culture !

74 rue Jean-Jacques Rousseau - 75001 Paris
Tél : 01 44 82 73 33 - fax : 01 44 82 73 40
fnams.paris@fnams.fr - www.fnams.fr

Rapport d'activité FNAMS - Juin 2011 - Impression Néotypo